

que la communion était l'aliment nécessaire et ordinaire de l'âme chrétienne. Plus explicite et plus pressant que personne, N. S. P. Pie X a précisé la doctrine de la communion *quotidienne* (*Décrets du 20 décembre 1905, du 4 février et du 15 septembre 1906*).

Désirée par JÉSUS-CHRIST et son Église, la communion *quotidienne* est le *régime normal* des chrétiens en santé, c'est-à-dire en état de grâce. Mais c'est aussi le *régime sauveur* des âmes en péril, et, suivant le mot de saint Paul de la Croix, « la nourriture des âmes faibles. » Qu'attendons-nous donc pour nous y mettre ?

OFFRANDE QUOTIDIENNE POUR JUIN

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que se répande, suivant votre désir, l'habitude de la communion quotidienne.

Résolution apostolique : Je communierai le plus souvent et le plus pieusement possible.

Béatification de Jeanne d'Arc

DISCOURS DE S. S. Pie X

DANS L'AUDIENCE ACCORDÉE AUX 60 ARCHEVÊQUES
ET EVÊQUES FRANÇAIS PRÉSENTS A ROME

Vénérables Frères,

La manifestation vraiment splendide de votre piété, de votre amour, de votre dévouement que vous venez de nous donner par votre éloquent interprète, le Cardinal Archevêque de Lyon, met le comble à la joie éprouvée par nous, en attribuant à la Pucelle d'Orléans les honneurs des Bienheureux. A cette joie pour ce très heureux événement, il est bien juste que d'abord et avant tout autre vous preniez part, vous, notre cher Fils qui, désigné d'abord comme coadjuteur, puis